

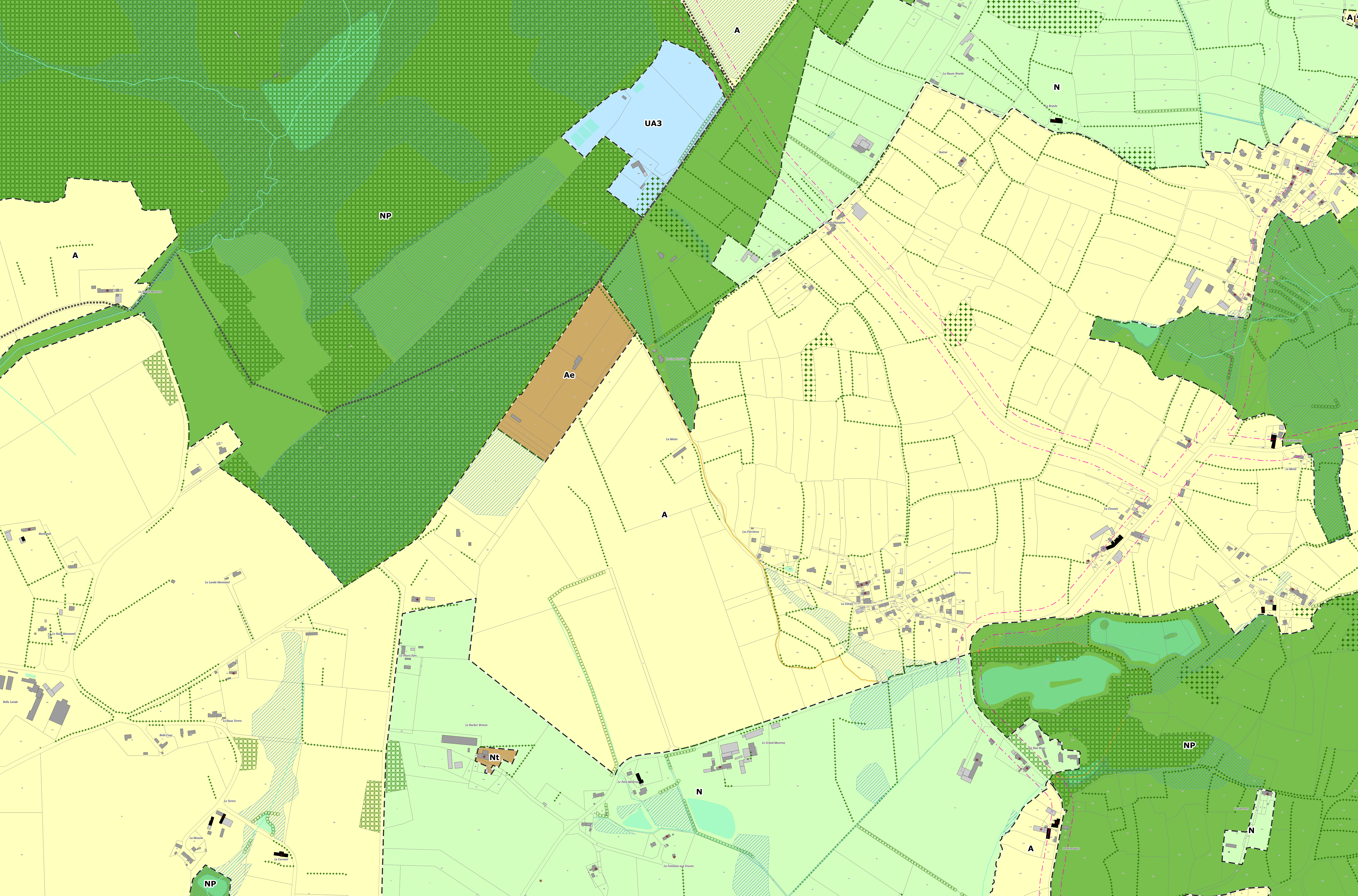


Planche n°50
Echelle : 1/2.500

Plan local d'urbanisme intercommunal du Val d'Ille-Aubigné
Approuvé le 25/02/2020
Modifié le 23/02/2021, le 12/10/2021, le 14/03/2023 et le 09/12/2025
Mis à jour le 25/06/2020, le 25/02/2022, le 14/03/2023, le 10/12/2024 et le 20/01/2026
Mis en compatibilité avec une déclaration de projet le 10/12/2024



- Zonages**

 - Zone urbaine
 - Zone agricole
 - Zone à urbaniser

Limites et nom de zone

 - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL)
 - Zone naturelle et forestière
 - Zone naturelle et forestière protégée
- Prescriptions environnementales**

 - Espace boisé classé : boisements, arbres remarquables ou haies
 - Élément de paysage : boisements, arbres remarquables ou haies
 - Plantation à réaliser
 - Terrain cultivé à protéger
 - Zone inondable
 - Plan de prévention des risques inondation
 - Zone humide SAGE Vilaine / Couesnon
 - Zone humide SAGE Rance, Frémur et Baie de Beausseis

Prescriptions patrimoniales

 - Bâti d'intérêt architectural
 - Édifice remarquable
 - Voirie et chemin à créer ou à protéger
 - Bâti d'intérêt architectural désigné
 - Patrimoine à protéger
- Prescriptions réglementaires**

 - Marge de recul (L 141-19)
 - Autre marge de recul
 - Linéaire commercial
 - Centralité : secteur de diversité commerciale
 - Opération d'aménagement programmée (OAP)
 - Emplacement réservé
 - Emplacement réservé pour programme de logement
 - Servitude de constructibilité limitée
 - Secteur de mixité sociale
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Autres éléments

 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Limites de parcelles
 - Limites de communes
 - Plan d'eau / Cours d'eau

